

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS897

présenté par
M. Monnet et M. Dharréville

ARTICLE 3

Supprimer les alinéas 9 et 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'inscription automatique des allocataires du RSA et de leur conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS sur la liste des demandeurs d'emploi